



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

N° 000 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et chantier d'insertion Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles pour l'année 2024.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » pour l'année 2024.

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention entre Convergence France et le CASVP, en vue de la mise en œuvre du programme « Convergence » au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent », pour 2024.

Article 2

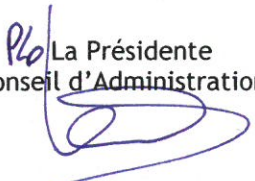
Le conseil d'administration du CASVP accepte la subvention d'un montant de 27 500€ versée pour la mise en œuvre du programme « Convergence » au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » au titre de l'année 2024.

Article 3

La recette correspondante sera inscrite sur le budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Générale du CASVP


Jeanne SEBAN


La Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE